

Check-list

Formations et sensibilisations

Votre plan annuel de formation se construit à partir des obligations réglementaires, des projets institutionnels, et des demandes des professionnels

Et le Manuel HAS fait le focus sur certains thèmes qu'il estime incontournable.

Formation, sensibilisation ou transfert de compétences en interne... **peu importe la forme, certains sujets doivent être évoqués régulièrement auprès des professionnels**

Je vous ai classé ça ci-dessous
(en rose les critères impératifs)

Reste à identifier sous quelle forme assurer l'(in)formation des équipes sur ces thèmes.

Côté **tracabilité** : émargement, programme, support pédagogiques doivent être conservées.

Droits de la personne - critère 1.2.7

Risque médicamenteux - critère 3.6.5

Confidentialité et sécurité des données - critère 2.2.7

Risque infectieux - critère 3.7.3

Questionnement éthique - critère 2.1.3

Recrutement et intégration nouveaux salariés - critère 3.8.2

Bientraitance - critère 3.1.4

Formation métier & procédures + RBPP - critère 3.8.6

Education à la santé des personnes - critère 1.14.6

Violence (détection/signallement) - critère 3.11.3

Préservation de l'autonomie - critère 3.5.3

Maltraitance (détection/signallement) - critère 3.11.3

Prévention du risque d'isolement - critère 3.5.3

Évènements indésirables - critère 3.13.4

Approches non médicamenteuses - critère 3.5.3

Gestion de crise - critère 3.14.4

Risques de rupture de parcours des personnes - critère 2.8.3

Utilisation des outils numériques - critère 3.15.3



Sylvie HENRY-ESPARGILLERE